

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09-2025  
SÉANCE DU 21 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, Mme Maguy GAGO, M. Marcel COSTE, Mme Martine BASSAGANAS, M. Auguste BOTTIN, Mme Dominique CAYROL, M. Jean-François FABRE, Mme Marie-Anne MULLER, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, Mme Laurence SANTANDER, M. Rodolphe LAFFONT, M. Max FORT, Mme Ann DENIS, M. Vincent POCH, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Jean-Claude TORRENS, M. Olivier CAMREDON à Mme Marie-Anne MULLER, Mme Florence BELLAIS à Mme Emmanuelle SANAC

ABSENTS EXCUSES : M. Charles SCHERLE, Mme Chloé VICENS, M. Arnaud FERREOL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe LAFFONT

**OBJET : Adhésion à l'association loi 1901 « Bibliverte »**

Madame Emmanuelle SANAC, conseillère municipale délégué à a médiathèque informe le conseil municipal de l'existence de l'association « Bibliverte », association locale à but non lucratif créée en 2024 destinée à mettre en avant dans les bibliothèques les fonds, actions et animations mettant en valeur les actions ou réflexions positives pour l'environnement.

L'adhésion de la médiathèque à cette association permettra la mise en place un échange de pratiques, de réflexions entre les membres du réseau pour notamment enrichir les collections, réduire l'impact environnemental, se prémunir contre les pratiques marquées idéologiquement, pseudo-scientifiques ou sectaires qui sont fréquentes dans certains milieux écologistes.

Cette adhésion permettra à la médiathèque de confirmer son engagement dans la préservation de l'environnement.

L'adhésion à l'association est gratuite.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, oui l'exposé de Mme SANAC et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**ACCEPTE** l'adhésion de la ville de Saint-Nazaire à l'association « Bibliverte 66 ».

**AUTORISE** M. le maire ou son représentant à signer tout document utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,**

JEAN-  
CLAUDE  
TORRENS ID  
Jean-Claude TORRENS

Signature numérique  
de JEAN-CLAUDE  
TORRENS ID  
Date : 2025.01.22  
16:15:54 +01'00'

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet.